



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## restructuration

Question écrite n° 47558

### Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la mise en place de la police de proximité dans le Pas-de-Calais. Comptant 1 500 000 habitants, ce département a vu seulement deux sites retenus au titre de la politique gouvernementale de sécurité : Boulogne et Lens. Dans l'arrondissement de Lens, le taux d'effectif est malheureusement depuis bien longtemps inférieur à la moyenne nationale, étant entendu que la moyenne d'âge des policiers est particulièrement élevée. En effet, bien que le Nord - Pas-de-Calais soit une zone de recrutement, les jeunes policiers sont nommés, pour de nombreuses années, en région parisienne, ne revenant dans leur région qu'à la retraite. Dans un tel contexte, la gestion du personnel devient difficile, et cette situation ne fait qu'accentuer un certain phénomène de vacance des postes de commissaire. Soucieux de voir enfin assuré, pour tous et en tous lieux, dans le Pas-de-Calais, le droit à la sécurité, il lui demande de lui faire connaître les moyens qu'il entend mettre en place. Une infirmation des renseignements pessimistes récemment portés à sa connaissance serait à même de rassurer tant la population que les élus très attentifs à une application réaliste de la politique gouvernementale de sécurité.

### Texte de la réponse

Dans le prolongement du colloque de Villepinte de 1997, le Gouvernement a décidé, lors du conseil de sécurité intérieure du 27 janvier 1999, le développement et la généralisation de la police de proximité. Cette décision est à l'origine des expérimentations de mise en place de la police de proximité menées, depuis 1999, dans cinq sites pilotes et soixante-deux sites expérimentaux dont les circonscriptions de sécurité publique de Lens (313 536 habitants) et de Boulogne-sur-Mer (91 223 habitants), ces deux circonscriptions étant retenues dans la première vague de généralisation de police de proximité. La généralisation de la police de proximité, engagée depuis les assises nationales de la police de proximité le 30 mars dernier, se fera progressivement jusqu'en juin 2002. Dès 2001, d'autres circonscriptions de sécurité publique bénéficieront de la mise en oeuvre de la police de proximité. La direction départementale de sécurité publique du Pas-de-Calais a connu durant les cinq dernières années une forte augmentation de ses effectifs policiers. Au 1er juin 2000, le Pas-de-Calais dispose de 1 964 fonctionnaires de tous grades, dont 1 579 du corps de maîtrise et d'application, assistés de 48 policiers auxiliaires et de 347 adjoints de sécurité. Cet effort sera poursuivi dans le cadre du mouvement général de mutations qui prendra effet le 1er septembre prochain, où 27 postes de brigadiers et 67 postes de gardiens de la paix ont été proposés, dont 44 postes de gradés et gardiens sur la circonscription de sécurité publique de Lens. Par ailleurs, la mise en place du programme emplois-jeunes permettra au département du Pas-de-Calais de disposer, au terme de cette année, de 460 adjoints de sécurité, favorisant ainsi le renforcement des actions de prévention et d'accueil et facilitant le redéploiement des fonctionnaires de police. Ces renforts témoignent de l'effort réalisé par l'Etat dans la démarche partenariale de police de proximité engagée avec les acteurs locaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Albert Facon](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (14<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 47558

**Rubrique** : Police

**Ministère interrogé** : intérieur

**Ministère attributaire** : intérieur

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 12 juin 2000, page 3529

**Réponse publiée le** : 28 août 2000, page 5084